

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD058-2019**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	51
Votants	65
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 21 juin 2019.

**LE 27 juin 2019**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE ACCUEIL GENS DU VOYAGE 2018**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes GONTHIER, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, ROUX, SALOMON.

Mme DAURIAC MAREILLAUD suppléante de M.DENIS  
M CHANTEGREIL suppléant de M. VIROL

MM. BUISSON, MOTTIER, COURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, MOISSAT, LACOSTE, CHASTENET, AUDI, CIPIERRE, DUNOYER, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, GENDRE, GEORGIADES, CACAN.

**ABSENTS :**

Mmes : BOUCAUD, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, FAURE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BREAU, SUBERBERE, BERIT-DEBAT, MARTINEAU, DENIS, LEGAY, MOTARD, PUYRIGAUD, MERILLOU, BARBANCEY, COUDERC, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, USCAIN, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

**POUVOIRS :**

Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI	Mme MAYAUD	Pouvoir à	Mme CIPIERRE
Mme TOULAT	Pouvoir à	M. MOSSION	M. MERILLOU	Pouvoir à	Mme BORAS
M. MOTARD	Pouvoir à	M. CACAN	M. DUCENE	Pouvoir à	M. GEOFFROY
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	M. BREAU	Pouvoir à	M. MOTTIER
M. GUILLEMET	Pouvoir à	Mme ROUX	M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES
M. MARTINEAU	Pouvoir à	M. BELLEBNA			
M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS			
Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE			
Mme SALINIER	Pouvoir à	Mme GONTHIER			

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE ACCUEIL GENS DU VOYAGE 2018**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant qu'**avec 6 aires d'accueil (80 places) et deux terrains de grand passage (200 places) la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux est en parfaite conformité avec ses obligations légales.

**Que** cette situation permet à chaque commune de la communauté d'agglomération de bénéficier des procédures accélérées en cas de stationnement illicite.

**Que** la gestion des aires d'accueil est entièrement assurée en régie sur l'ensemble des missions de gestion : administrative, financière, technique, stationnements illicites avec les partenaires des autres collectivités.

**Que** par ailleurs, une astreinte 24/24 est assurée pour répondre en urgence avec un numéro de téléphone dédié.

**Qu'**un bilan complet de l'accueil des gens du voyage sur l'année 2018 a été réalisé et figure en annexe du présent rapport.

#### 1) les éléments saillants du bilan :

**Considérant qu'**une stabilité globale perdue sur les aires d'accueil avec :

- 231 familles (dont 170 familles distinctes) ont été accueillies sur les aires d'accueil où les enfants sont toujours en forte proportion (273).
- 57 % des familles sont originaires des autres départements, 25 % originaires de l'agglomération, 16 % originaires du département et 2 % sont propriétaires.

**Que** les courts séjours (- de 1 mois) sont en hausse (+19 %) par rapport à 2017.

**Que** l'accueil des groupes de grand passage a légèrement baissé, surtout sur l'aire de grand passage de Sanilhac. 11 groupes ont été accueillis en 2018, soit 3 de moins qu'en 2017.

**Que** malgré un travail régulier avec le centre social St Exupéry, les directeurs d'école, le Département et l'inspection académique, on constate que la scolarisation des enfants reste un échec.

**Qu'**avec un budget de 222.987 €, la gestion budgétaire est maîtrisée et en bon équilibre pour l'agglomération (avec un reste à charge pour la collectivité de 16.500 € environ), y compris avec l'accompagnement social de St Exupéry, puisque la subvention versée au centre social a été réévaluée à la baisse en 2018 pour s'adapter aux nouveaux objectifs définis avec les partenaires.

**Considérant que** les dégradations volontaires sur l'aire de Chancelade continuent. Le questionnement sur l'opportunité de transformer l'aire de Chancelade en terrain familial préconisé dans le schéma départemental devient évident et des propositions en ce sens seront soumises à décision sur le second semestre 2020.

**Que** le 1<sup>er</sup> comité de pilotage partenarial dans le format souhaité par l'État et le Département dans le cadre du nouveau Schéma Département a été organisé en octobre 2018.

**Qu'il** a permis de recalibrer le format de la mission d'accompagnement social des familles confiée au centre social, ainsi que le profil des professionnels. Aujourd'hui, deux Conseillères en Économie Sociale et Familiale assurent la mission avec un cofinancement de la CAF, du Département et du Grand Périgueux.

Qu'après douze ans de fonctionnement des aires d'accueil, plusieurs investissements sont nécessaires pour maintenir un bon niveau de qualité des sites :

- Le renouvellement du logiciel de télégestion et de prépaiement.
- Le changement des panneaux signalétiques des aires d'accueil.
- Le renouvellement des barillets des serrures des aires d'accueil.
- La reprise d'enrobé instable (Chancelade).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Prend acte de la présentation du rapport annuel sur la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	18 JUIL. 2019	Pour extrait conforme	18 JUIL. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	18 JUIL. 2019	Périgueux, le	18 JUIL. 2019

Le Président  
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 024-200040392-20190627-DD0582019-DE